

Pont Péan, le 7 septembre 2018

Aux Comités Régionaux pour diffusion aux :

- Clubs
- Comités départementaux
- Membres des commissions techniques

Réf : CTR/2018-2019/001

Affaire suivie par Corentin PETUSSEAU : [corentin.petusseau@gmail.com](mailto:corentin.petusseau@gmail.com)

**Objet : Formation + Examen des Juges TEAM GYM 2018/2019**

Mesdames, Messieurs,

Veillez prendre connaissance des dates et modalités de l'offre de **formation** pour l'examen des juges **TEAM GYM et Recyclages** pour la saison sportive 2018/2019 .

	DATES	LIEU
<b>Stage PRE- Formation N° 1</b> « Regroupement » choix parmi ces 2 dates et 2 lieux	<b>Du 13 au 14 octobre 2018</b> Samedi : 10h à 20h Dimanche : 9h à 16h30	Comité de Bretagne FFG 4 allée Marie Berhaut 35000 RENNES
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">OU</div>	<b>Du 20 au 21 octobre 2018</b> Samedi : 10h à 20h Dimanche : 9h à 16h30
<b>Stage Formation N° 2 + Examen</b> « Regroupement »	<b>17 et 18 Novembre 2018</b> Samedi : 10h à 20h Dimanche : 9h à 13h (Examen)	(lieu exact à préciser à l'issue des inscriptions)
<b>RECYCLAGE</b>	<b>17 et 18 Novembre 2018</b> Samedi : 13h30 à 20h Dimanche : 9h à 17h	Sur lieu formation

**PRE-REQUIS POUR LA FORMATION DE JUGE :**

- **Avoir imprimé et lu** la réglementation technique TEAMGYM 2018-2019
- **Avoir imprimé et lu** le code de pointage & annexes TEAMGYM version Juin 2018
- ⇒ Les documents sont disponibles sur le site [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr) rubrique « mon espace licencié » / compétition / Base documentaire TEAMGYM. Apporter les documents le jour de la formation, aucune impression ne pourra être faite sur place !

**PRE-REQUIS POUR L'EXAMEN DE JUGE :**

- Être licencié FFGym
- Avoir 15 ans dans l'année civile de référence de la licence
- Présence obligatoire en formation

## PRE-REQUIS POUR LE RECYCLAGE DE JUGE :

- Être licencié FFGym
- Être juge TEAMGYM niveau 1, 2 ou 3

Si un juge non recyclé souhaite augmenter son niveau, il faut assister aux 2 stages de formation et participer à l'examen. En cas d'échec à l'examen, la formation vaut recyclage et le juge conserve son niveau initial.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- **Code de pointage** : fonctions des juges, calcul de la note, notation de la difficulté des exercices, notation de l'exécution des exercices, notation de la composition des exercices, rôle du juge arbitre, etc.
- **Règlement technique** : connaissance générale sur le déroulement d'une compétition TEAMGYM, différentes catégories, réglementation générale et pénalités, etc.
- **Lettre de cadrage TEAMGYM**

## COUT FORMATION: Les tarifs des actions de formation comme suit :

- Frais pédagogiques + examen juge : 100 €
- Frais d'examen seul : 25 €
- Recyclage juge : 60 €

Cependant, afin d'alléger le coût pour le stagiaire et clubs, le Regroupement en synergie avec les 3 régions a décidé de prendre une partie des frais charge déduite dès l'inscription **sous conditions suivantes** :

- *Un accompagnement aux clubs conventionnés 2018/2019*
- *(attestation du comité régional concerné à fournir avec l'inscription)*
- *Un accompagnement si règlement avant date précisée ci-dessous*

Par conséquent, les prix demandés aux clubs (participation regroupement déduite) seront les suivants :

## Coût total inscription + formation + examen :

- 85 € pour clubs conventionnés et règlement avant le 30 septembre 2018
- 90 € pour clubs non conventionnés et règlement avant le 30 septembre 2018
- 100 € pour tout règlement effectué après le 30 septembre 2018

## Coût recyclage N1, N2 et N3 :

- 40 € pour clubs conventionnés et règlement avant le 30 septembre 2018
- 55 € pour clubs non conventionnés et règlement avant 30 septembre 2018
- 60 € pour tout règlement effectué après le 30 septembre 2018

## Règlement :

- **Par chèque bancaire à l'ordre de** : COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE DES PAYS DE LA LOIRE (CPTÉ REGROUPEMENT)
- **Par virement bancaire** : RIB en annexe

## Coût Hébergement et restauration :

- *stage : 13 et 14 octobre 2018 : Hébergement « Appart city » situé juste en face du comité de Bretagne en chambre à 2 lits avec Pdj = 33 €/personne*  
*Repas : non organisés : cafétéria, grande surface et nombreux restaurants à proximité*
- *stage : 20 et 21 octobre 2018 : Hébergement et restauration au CSL de SALBRIS, 100 avenue de Belleville 41300 SALBRIS*
  - o Hébergement en pension complète du samedi matin au dimanche après déjeuner (3 repas + nuit + pdj) = 49,50 €/personne en chambre à 2 lits et 61€/personne en chambre individuelle
  - o Repas seul à l'unité = 11,50 €

OU

- **stage 2 + examen : 17 et 18 novembre 2018 :CHOLET (à confirmer)**
  - o *le lieu et les conditions tarifaires d'accueil de ce 2<sup>ème</sup> WE seront transmis ultérieurement une fois les inscriptions réelles connues*

*N'oubliez pas, si vous êtes concernés d'utiliser les aides à la formation par le biais des différents organismes OPCA (UNIFORMATION etc...) toutes les informations sur ces demandes de prises en charge sont disponibles sur le site FFG .*

En cas d'absence **ou** d'annulation avant la formation, les frais d'inscription (25 €) ne seront pas remboursés.

**INSCRIPTION : à l'aide du formulaire en cliquant sur le lien ci-dessous IMPERATIVEMENT avant le 23 septembre 2018 :**

## **REEMPLIR LE FORMULAIRE**

Pour tout renseignement technique, contactez Corentin PETUSSEAU ou votre responsable régional.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Le Coordonnateur Technique du Regroupement  
B. BAGUELIN**

**Le Délégué Fédéral  
Luc LE ROY**



**C.P.I : DTRG -CTE -Responsable des juges - Encadrement**



Bretagne - Centre Val de Loire - Pays de la Loire

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Monsieur ou Madame.....

Père, mère, tuteur de,

NOM : ..... PRENOM:.....

Né(e) le : .....

N° DE SECURITE SOCIALE : .....

Groupe Sanguin :

Demeurant à : .....

Téléphone :.....

Traitement médical ou allergies : .....

1) Déclare autoriser mon fils - ma fille, à participer aux différentes activités proposées durant les stages de formation de juges TEAM GYM aux dates suivantes :

- ✓ du 13 au 14 octobre 2018 à RENNES
- ✓ du 20 au 21 octobre 2018 à SALBRIS
- ✓ du 17 au 18 novembre 2018
- ✓

2) Déclare autoriser ....., responsable du stage à faire pratiquer sur le mineur, les interventions chirurgicales d'urgences éventuelles, sous anesthésie, selon les prescriptions du médecin.

OUI\*

NON\*

Le signataire voudra bien ajouter de sa main au-dessous de la date, la mention  
« LU ET APPROUVE, BON POUR AUTORISATION »

A .....Le.....

SIGNATURE

\* Rayer les mentions inutiles